

Étude d'Impact sur l'Environnement
Commune de Saint-Antoine-du-Rocher
Lieu-dit "La Chahoulerie

Résumé non technique

Le résumé non technique, ici présenté, synthétise l'ensemble du document et réunit les constatations, propositions et conclusions présentées dans l'Etude d'Impact. Il propose ainsi au plus grand nombre un accès facilité à ces informations parfois techniques. La démarche de l'étude d'impact est fondée sur la prise en compte du contexte local dans le domaine écologique, socio-économique et paysager. Elle s'appuie ainsi sur des investigations de naturalistes, paysagistes et de généralistes de l'Environnement. Après avoir établi un diagnostic du site et de ses abords, sont analysées les incidences potentielles du projet et sont proposées les mesures correctives au projet ou de réduction d'impact.

A. Description du projet

a) Localisation

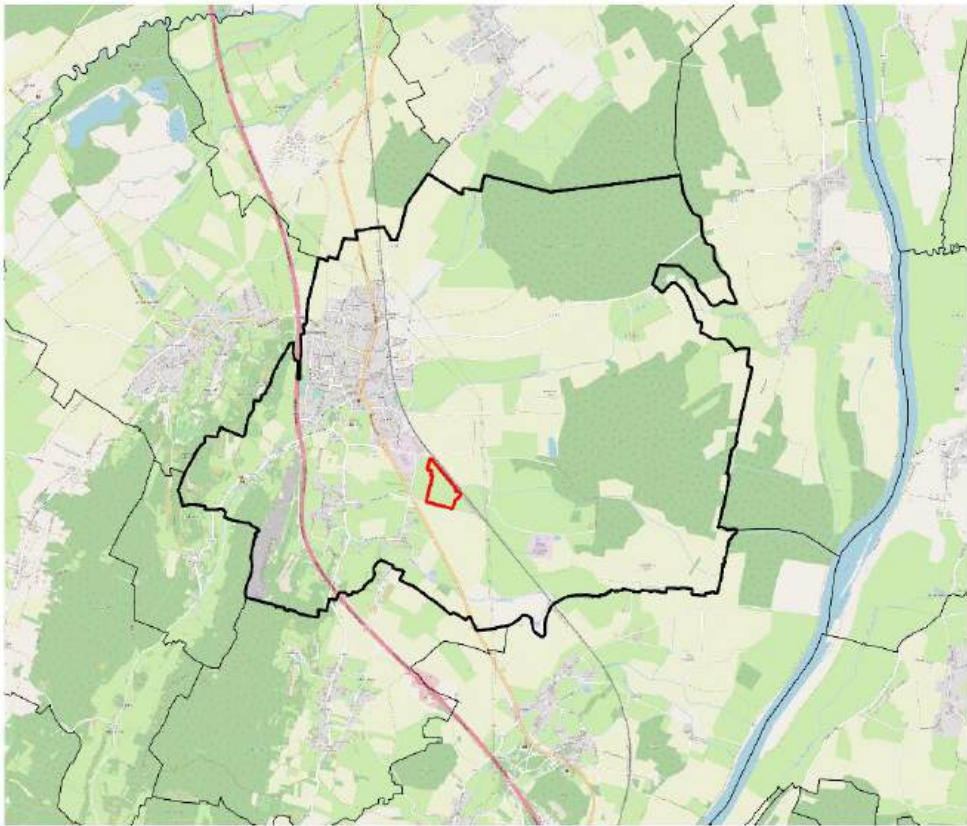
La commune de Saint-Antoine-du-Rocher se situe au nord du département d'Indre-et-Loire (37), dans le département Indre-et-Loire, dans la région Centre-Val de Loire. Elle est localisée à environ 6 km au nord de l'agglomération de Tours.

L'aire d'étude est localisée au sud du centre urbanisé de Saint-Antoine-du-Rocher, en bordure d'une zone résidentielle. Elle est bordée par la voie ferrée à l'ouest, un boisement au nord et une parcelle agricole au sud.

L'aire d'étude initiale a une surface de 6,8 hectares et correspond à un ancien practice de golf. Elle correspond aux parcelles n° D042 (en partie) et D0663. Le site se présente actuellement comme une prairie de fauche majoritairement.

Localisation communale

Commune de Sennecey-le-Grand (71)

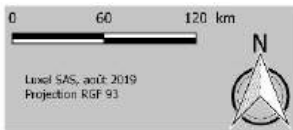


Carte

Aire d'étude

Aire d'étude

Commune d'étude



Configuration du site

Projet de parc photovoltaïque à Saint-Antoine-du-Rocher (37) – lieu-dit « La Chahoulerie »



Aire d'étude

Prise de vue

Source : Géoportail

Luxel, mars 2025

Projection Lambert 93



1) Vue aérienne (drone) de l'aire d'étude



2) Zone rudérale au nord



4) Cabane au centre de l'aire d'étude



3) Arbres présents sur la partie nord du site



5) Butte à l'ouest du site

b) Caractéristiques du projet

► *Rangées de modules photovoltaïques*

Le projet d'une surface clôturée d'environ 5,9 ha aura une puissance crête installée cumulée d'environ 8,35 MWc. Il utilise environ 12 850 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées sud et inclinées à environ 15° pour un rendement optimal. Elles sont fixées par des pieux enfoncés dans le sol. La hauteur des tables sera limitée et les rangées de modules sont espacées de 2,5 mètres. La surface du sol couverte par les panneaux est d'environ 3,35 hectares, soit environ 56,7 % de l'emprise clôturée.

► *Locaux techniques*

Le parc photovoltaïque est équipé d'1 poste de transformation qui permet l'élévation de la tension. Les onduleurs, permettant le passage en courant alternatif, seront de type décentralisé, fixés à l'arrière des tables et répartis de façon homogène sur l'ensemble du site. Ces équipements sont disposés sur le site de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance. Les postes de transformation sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du site.

Un seul poste de livraison sera installé au nord du parc, en limite de clôture afin de permettre à Enedis d'y accéder depuis l'extérieur. En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 40 m².

► *Accès au site et configuration de la voirie à l'intérieur du parc*

L'accès au site pourra se faire depuis la route communale « Tronçon de la Route du Dolmen ».

A l'intérieur du site, une plateforme de déchargement sera aménagée à l'entrée. Une voirie principale (ou voirie interne) desservira les postes de transformation. Une voirie périphérique de 3 mètres de large sera aménagée entre la clôture et les tables, afin notamment de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie. Des surlargeurs de 15 mètres sont disposées sur la voirie périphérique tous les 150 m afin de permettre le retournement des véhicules.

► *Clôture et sécurité du site*

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et un système de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

► *Raccordement électrique*

Des câbles enterrés relieront les postes de transformation jusqu'au poste de livraison à l'entrée du site. Celui-ci sera raccordé au poste-source de La Pelouse à Tours par le biais d'un réseau moyenne tension enterré sur environ 7,5 km.

► *Construction*

L'ensemble des phases de préparation du site, de montage des structures et de raccordement durera environ 6 à 8 mois.

► *Démantèlement*

Un état des lieux sous contrôle d'huissier sera réalisé avant la construction du parc photovoltaïque, ainsi qu'après le démantèlement. Cela permet d'entériner sans contestation possible, la restitution du site dans son état initial, comme mentionné au contrat de bail. A la fin de la durée de vie de la centrale (30 ans en moyenne), l'ensemble des composants du parc sera démonté. Ils font l'objet d'un premier tri sélectif sur site (mise en place de bennes) selon les matériaux de composition, et sont acheminés vers les centres de récupération ou retraitement les plus proches. Dans chaque cas, les traitements seront à minima effectués en conformité avec les réglementations en vigueur au jour du démantèlement.

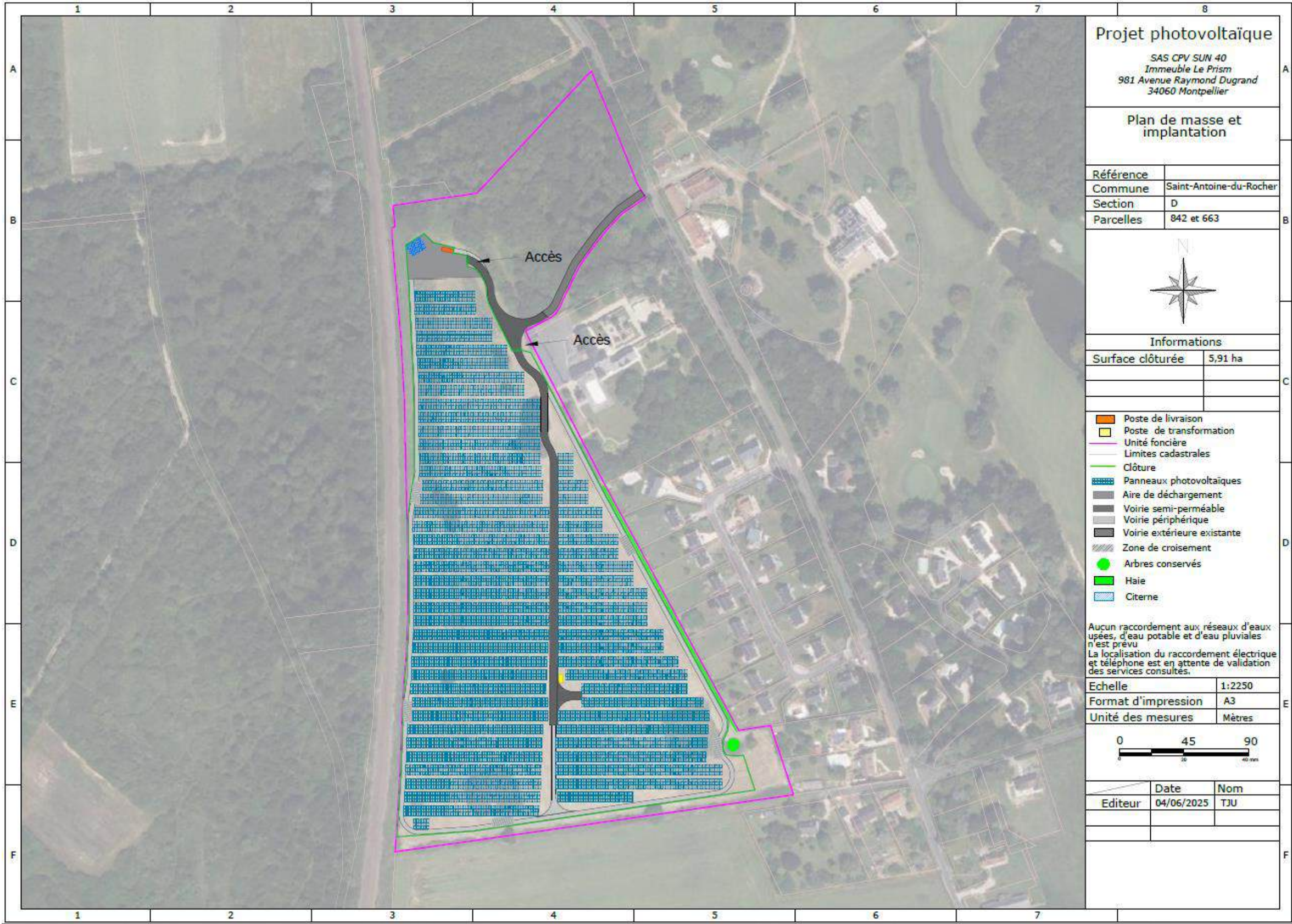
► *Entretien en phase exploitation*

En phase d'exploitation, l'entretien de l'installation consistera essentiellement à entretenir la végétation et à vérifier périodiquement les équipements électriques. La télégestion du parc sera assurée par LUXEL depuis le centre d'exploitation de Montpellier (Hérault). Concernant l'entretien de la végétation, un partenariat avec un éleveur ovin local sera favorisé à un entretien mécanique classique.

a) Projet d'implantation

Le plan de masse ci-après illustre l'implantation du parc photovoltaïque défini sur la base du projet d'aménagement. Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de St-Antoine			
Surface clôturée	Environ 5,9 ha	Nombre de locaux	- 1 poste de transformation - 1 poste de livraison
Nombre de modules	Environ 12 850	Surface des locaux techniques	Environ 40 m²
Puissance unitaire des modules envisagés	650 W	Clôture	Environ 1170 ml
Puissance installée	Environ 8,35 MWc	Zone de déchargement	Environ 1019 m²
Surface au sol couverte par les modules	Environ 3,35 ha	Linéaire de voirie	Environ 373 ml de voirie en graviers Environ 670 ml de pistes périphériques



Plan d'implantation du projet

B. État initial de l'environnement

a) Milieu physique

► Topographie

L'aire d'étude accueille une légère pente direction nord-sud avec une différence d'environ 6 mètres entre le point haut (93 m) et le point bas (87 m) du site. Aucun accident topographique n'interdit la réalisation du projet.

► Géologie et pédologie

L'aire d'étude se situe au droit de formations silicieuses du Sénonien. Il s'agit d'une formation composée de dépôts d'argiles blanches ou verdâtres contenant jusqu'à 50% de la masse. La nature du sol est compatible avec l'implantation d'un parc solaire.

► Climat

La température annuelle moyenne est de 12,2°C. Les variations moyennes de températures oscillent entre 5,1°C (janvier) et 20,2°C (juillet). Ces dernières années montrent un léger décalage des fortes chaleurs vers la fin d'année avec des records de températures établis en 2023 pour septembre (35,5°C) et octobre (31,3°C).

La précipitation annuelle moyenne est de 677,8 mm, proche de la moyenne nationale, avec une répartition saisonnière assez peu marquée, les mois les plus pluvieux étant octobre, novembre et décembre.

La durée d'ensoleillement est d'environ 1884 heures par an, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (1 973 h/an). Le gisement solaire sur la commune d'implantation du projet est d'environ 1 253 KWh/m²/an, ce qui correspond à des valeurs satisfaisantes.

► Contexte hydraulique et hydrogéologique

Aucun cours d'eau ne traverse l'aire d'étude. Le ruisseau le plus proche s'écoule à environ 400 m (ruisseau de Saulay). Au vu de la faible pente, les eaux de pluie s'infilrent directement dans le sol en majorité. Une zone humide est présente au centre de l'aire d'implantation.

La nappe phréatique est située à une profondeur supérieure à 13 m d'après les données BRGM, ne présentant donc aucune sensibilité vis-à-vis du projet.

b) Diagnostic des milieux naturels

► Espaces naturels d'intérêt

Aucun zonage écologique réglementaire ou d'inventaire ne se situe au droit du projet. Les sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude sont situés à environ 10 km au sud.

► Les habitats naturels et la Flore

L'habitat majoritaire correspond à une prairie mésophile commune. Des linéaires boisés et bocages en périphérie présentent un enjeu plus important.

Aucune espèce végétale protégée et/ou menacée n'a été recensée sur le site.

► La Faune

Les inventaires menés en 2024-2025 ont donné les résultats suivants :

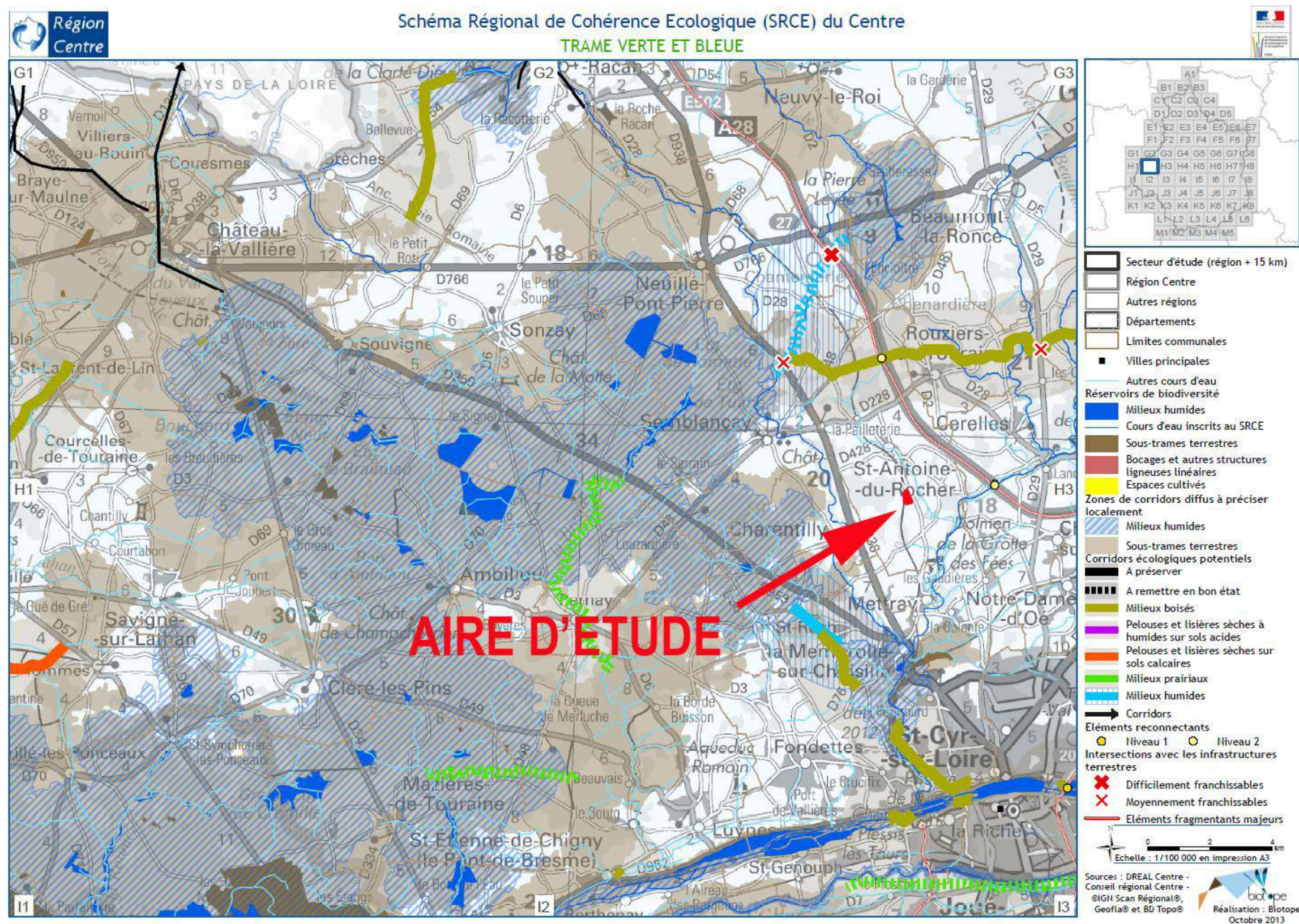
- **Mammifères** - 4 espèces contactées, aucune à enjeu.
- **Chiroptères** – 17 espèces recensées, toutes protégées.
- **Avifaune** - 53 espèces recensées (40 protégées), dont 7 espèces à enjeux : Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Tarier pâle, Alouette des champs, Chardonneret élégant, Serin Cini et Linotte mélodieuse. Le site

est utilisé en site de nidification et de chasse ; l'enjeu est principalement lié aux milieux ouverts et haies ou lisières.

- **Amphibiens** – aucune espèces d'amphibiens protégées
- **Reptiles** - présence de 2 espèces protégées à enjeu faible (Lézard des murailles et Orvet fragile).
- **Insectes** - aucune espèce protégée inventoriée

► Continuités écologiques

La zone d'étude est localisée entre une voie ferrée, une zone d'habitation, une prairie agricole et des boisements. En ce sens, la continuité écologique locale apparaît ainsi relativement fragmentée. L'aire d'étude y est localisée hors de tout corridors ou réservoir de biodiversité.



c) Le milieu humain et le cadre de vie► *Population et démographie*

La commune de Saint-Antoine-du-Rocher compte 1 770 habitants en 2021, pour une densité de 73 habitants/km². Siège de la communauté de communes de Gâtine-Racan, la commune se classe en quatrième position en matière de population, à l'échelle de l'intercommunalité, derrière Neuillé-Pont-Pierre, Semblançay et Beaumont-Louestault.

Le parc résidentiel se compose principalement de maisons individuelles de taille familiale (près de 87% des logements comptent au moins 4 pièces). La commune compte une grande part de propriétaires : 85,8% contre 14% de locataires.

La zone d'habitation du lieu-dit « Pampelune » se trouve à proximité immédiate du site, en bordure est.

► *Activités économiques et emploi*

Au 31 décembre 2021, la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comptait 106 entreprises hors agriculture. Les secteurs les plus représentés sont le « commerce, transport, hébergement et restauration » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » avec respectivement 25,5% et 17,9%.

D'après les données INSEE pour l'année 2021, la commune totalisait 73,8% d'actifs ayant un emploi pour un taux de chômage de 4,5%.

Le site n'est pas implanté en zone agricole.

► *Infrastructures et réseaux*

Les voies de communication qui structurent la commune sont :

- La voie ferrée reliant Tours au Mans, qui borde le site à l'ouest. Cet axe fait partie du réseau ferroviaire local REMI (REseau de Mobilité Interurbaine) qui quadrille l'ensemble du territoire de Centre Val-de-Loire.
- L'autoroute A28, qui est située à environ 1,9 km au nord-est du site. L'autoroute relie Tours au Mans et Rouen. Les échangeurs les plus proches sont localisés à Chalon-Sud et à Tournus. Le trafic en 2023 était d'environ 4 450 véhicules par jour (source : Conseil départemental de la Touraine) dont près de 24% de poids lourds.

L'aire d'étude étant située à l'extrémité d'une zone résidentielle et au droit de la voie ferrée, peu d'axes routiers passent à proximité du site. Notons tout de même la route du Dolmen à environ 150 m à l'est du site, permettant de relier le centre urbanisé de Saint-Antoine-du-Rocher aux zones résidentielles du sud de la commune.

Aucun réseau enterré ou aérien ne traverse l'aire d'étude.

► *Documents de planification et d'orientation*

Le **SRADDET du Centre-Val de Loire**, approuvé par le Préfet de Région en février 2020, compte parmi ses objectifs « une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergie ». Cet objectif se traduit dans le SRADDET par le fait d'atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050. L'ambition régionale est ainsi d'adosser des efforts de sobriété énergétique au développement des Energies Renouvelables et de Récupération (notamment le photovoltaïque) notamment en favorisant l'implantation de programmes d'EnR dans les documents d'urbanismes.

L'aire d'étude est couverte par le **SCoT du Nord-Ouest de la Touraine, porté par le syndicat mixte Pays-Loire-nature**. Concernant la production d'énergies renouvelables, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ambitionne d'« accompagner la transition écologique et réduire la vulnérabilité du territoire ». Le document fixe des orientations en particulier pour le développement de l'énergie photovoltaïque :

- Privilégier l'implantation des centrales au sol sur des sites à faible enjeu environnemental ;
- Privilégier les sites faiblement attractifs économiquement et disposant d'une réserve foncière conséquente non valorisée et sans perspective de développement.

D'après le **Plan local d'urbanisme** de Saint-Antoine-du-Rocher, les terrains du projet sont classés en zone naturelle Np correspondant à un secteur d'espaces naturel encadrant les grandes entités boisées ponctuant le territoire et les vallées de la Saulaie et de la Choisille, pour lequel une réglementation stricte vise à protéger ces ensembles. Les installations d'intérêt collectif sont cependant autorisées, catégorie dans laquelle rentre l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le site du projet est concerné par une servitude ferroviaire de type T1 (voie ferrée en bordure ouest). Selon la note du 15/06/2023 relative aux servitudes de protection du domaine public ferroviaire, les constructions hors clôtures doivent respecter une distance minimale de 2 mètres à partir de l'emprise de la voie ferrée. Cependant cette interdiction ne s'applique pas aux procédés de production d'énergie renouvelable si ces derniers ne compromettent pas la sécurité et le bon fonctionnement des ouvrages ferroviaires. Le projet de parc photovoltaïque de Saint-Antoine-du-Rocher rentre dans ce cadre.

► *Risques naturels et technologiques*

La zone du projet n'est pas située dans un secteur inondable. L'aire d'étude est en zone de sismicité très faible et en aléa moyen concernant le risque de retrait-gonflement des argiles.

Elle est située en dehors du périmètre de danger du PPRT lié à l'entreprise SOCAGRA sur la commune de Saint-Antoine-du-Rocher.

► *Energie et qualité de l'air*

En 2021, la région Centre-Val de Loire a produit 73 200 GWh en hausse par rapport à 2020 mais inférieure de 2 400 GWh à celle enregistrée en 2019 avant la crise sanitaire et ses conséquences sur la disponibilité du parc nucléaire.

La production ENR représente 6% de la production totale de la région avec une progression importante de l'énergie solaire ces dernières années.

En 2023, la qualité de l'air est globalement « moyenne dans la région. L'indice « Mauvais » a été observé 11% de l'année et l'indice « Très mauvais » a été atteint durant trois jours d'après la fédération ATMO France.

► *Ambiance sonore et lumineuse*

L'aire d'étude étant située à proximité d'une zone résidentielle, l'environnement sonore au droit du site peut être qualifié de peu bruyant. La circulation des trains le long de la voie ferrée bordant le site à l'ouest constitue la principale source sonore locale.

Il n'y a actuellement pas d'éclairage nocturne sur le site. D'un point de vue de l'ambiance lumineuse, l'aire d'étude se localise dans une zone de grande banlieue.

d) Le paysage► *Les éléments patrimoniaux*

Trois monuments historiques (inscrits ou classés) se situent sur un rayon de 3 km autour du projet. Cependant, le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection. Aucune covisibilité proche ou lointaine n'est identifiée depuis ces éléments patrimoniaux.

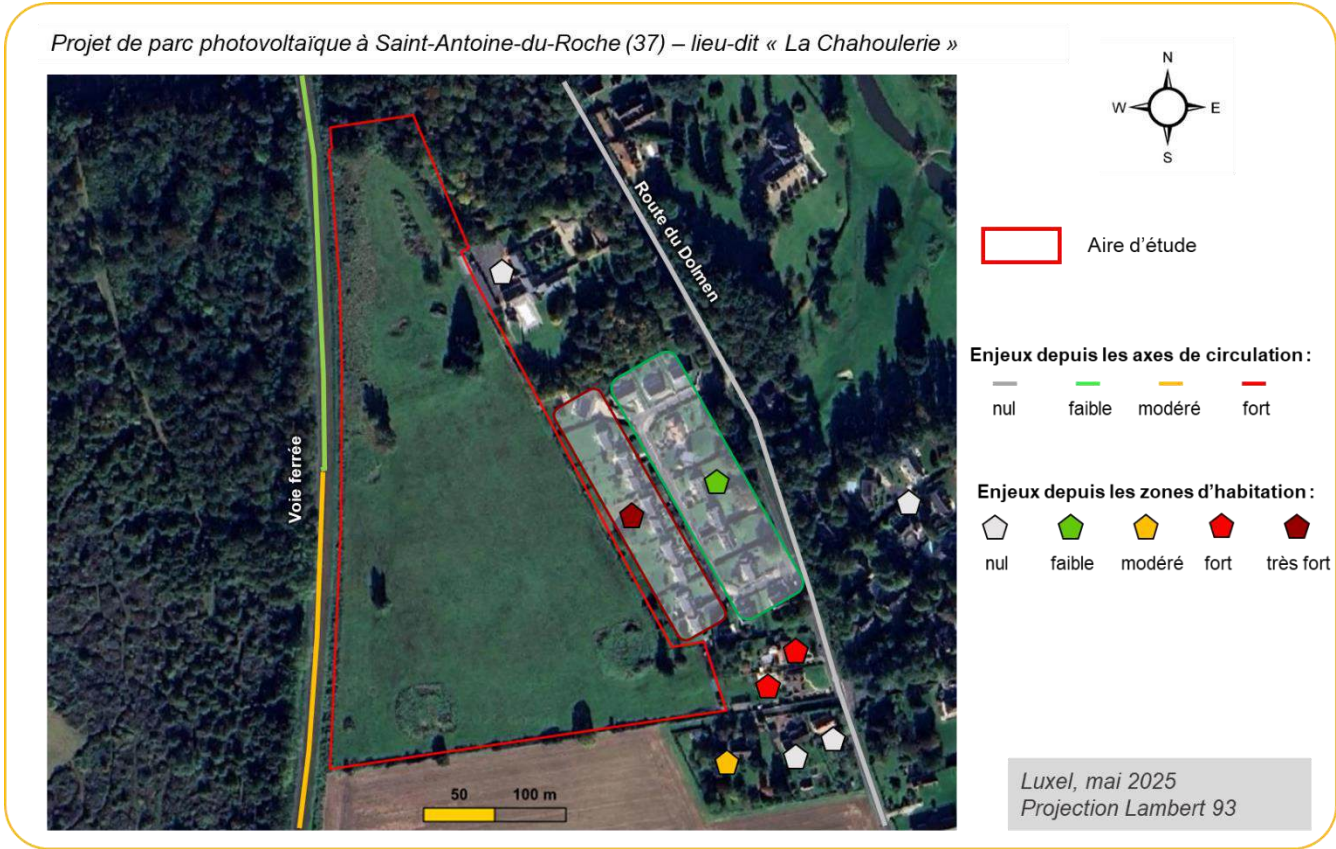
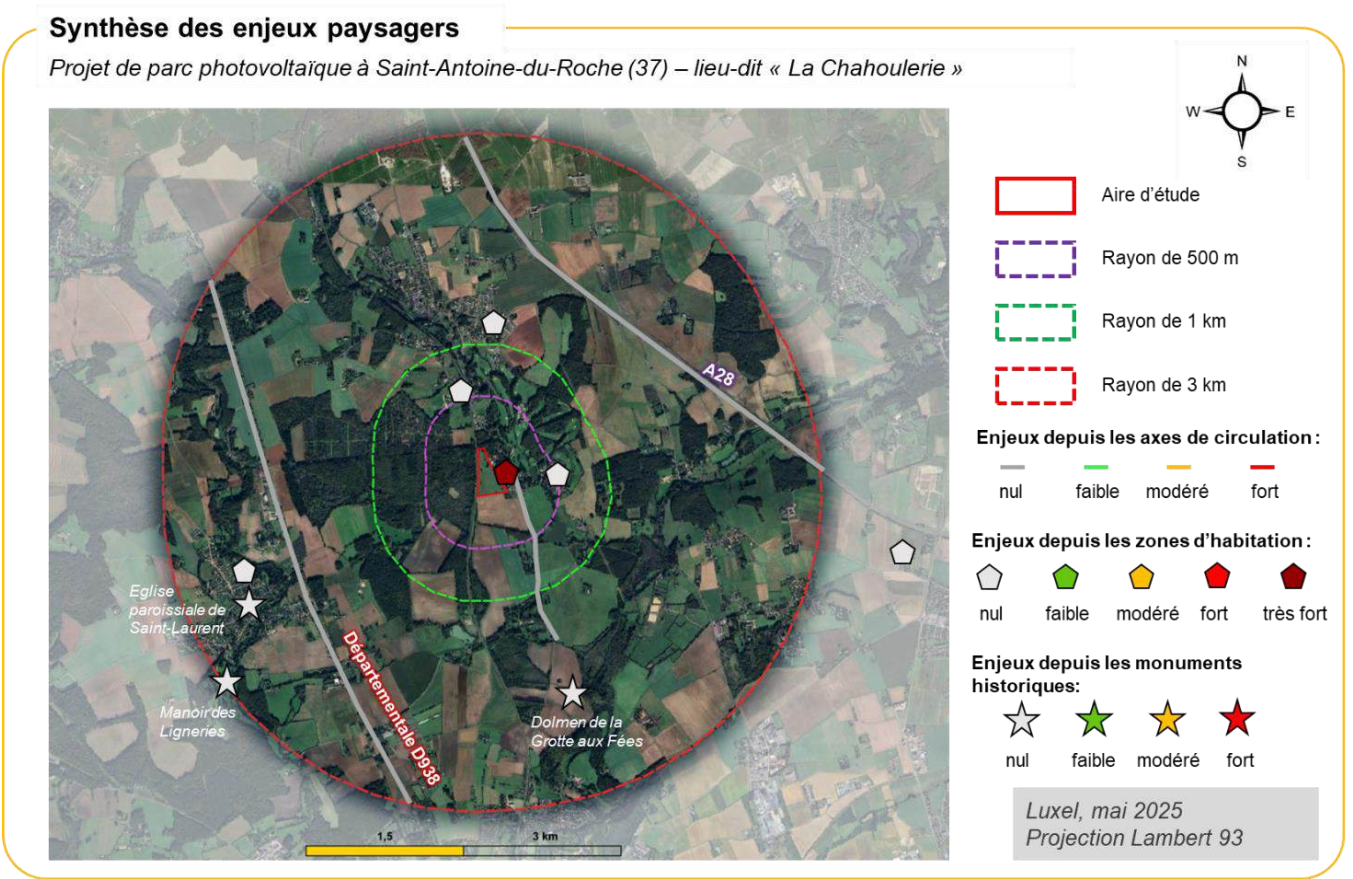
► *Le contexte paysager et les enjeux associés*

Localisée dans l'entité paysagère des Gâtines du Nord, l'aire d'étude est située à l'interface d'une zone d'habitation et d'une mosaïque de paysage typiques du territoire : boisements et parcelles agricoles. Elle se présente comme

une prairie enherbée ponctuée de quelques massifs arbustifs et arbres isolés. Le paysage proche est marqué par un relief globalement plat, où les alignements d'arbres et la présence d'une importante végétation apportent des points de perception verticaux.

Le principal enjeu paysager concerne la perception visuelle immédiate depuis les habitations du lotissement « Pampelune » situées en bordure est de l'aire d'étude. L'absence de masques visuels (haie, clôture occultante) sur la majorité des maisons contribuent à la perception du site.

Il n'existe pas de phénomène de covisibilité depuis les axes routiers, le site bénéficiant d'un recul important, d'un relief local plat et de l'alternance de bocages, boisements et prairies agricoles.



C. Les raisons du choix du projet

Afin de définir le site le plus adapté à un parc photovoltaïque au sol, les études préalables ont consisté en une étude multicritère mêlant contraintes environnementales, techniques et réglementaires.

a) Le choix du site

Le site de Saint-Antoine-du-Rocher a été choisi en fonction de l'utilisation de l'espace au titre du droit de l'urbanisme et des faibles enjeux environnementaux.

	Conclusions de l'étude de pré-diagnostic par thématique
Localisation géographique	✓ Gisement solaire valorisable
Politiques en vigueur	✓ Le SRADDET Centre-Val de Loire et le SCoT du Nord-Ouest de la Touraine ont pour objectif de développer les énergies renouvelables. ✓ Le SCoT précise que l'aménagement des centrales photovoltaïques doit se faire sur des terrains non valorisés à moindre enjeu foncier.
Raccordement	✓ A 7 km du poste source de Chanceaux-sur-Choisille
Milieu naturel	✓ En dehors de tout zonage de protection ou d'inventaire écologique. ✓ Zone de prairie globalement à faible valeur écologique ⚠ Zone humide et linéaires arborés à proximité du site
Relief	✓ Terrain globalement plat sans accident topographique
Usage des sols	✓ Ancien practice de golf abandonné ✓ Aire d'étude classée en zone naturelle dans le PLU communal, autorisant l'accueil et l'installation d'équipements d'intérêt général
Paysage	✓ En dehors de tout zonage de protection du patrimoine ✓ Interface entre un environnement rural et urbanisé ⚠ Covisibilité forte depuis les habitations de la zone résidentielle au droit du site à l'est
Risques	✓ Non situé dans un secteur inondable ou présentant un risque sismique. ✓ Site en dehors des périmètres de danger du PPRT de SOCOGRA

Légende :

- ✓ Point favorable
- ⚠ Point d'attention
- ✗ Point rédhibitoire

b) Adaptation de l'aménagement intérieur du site

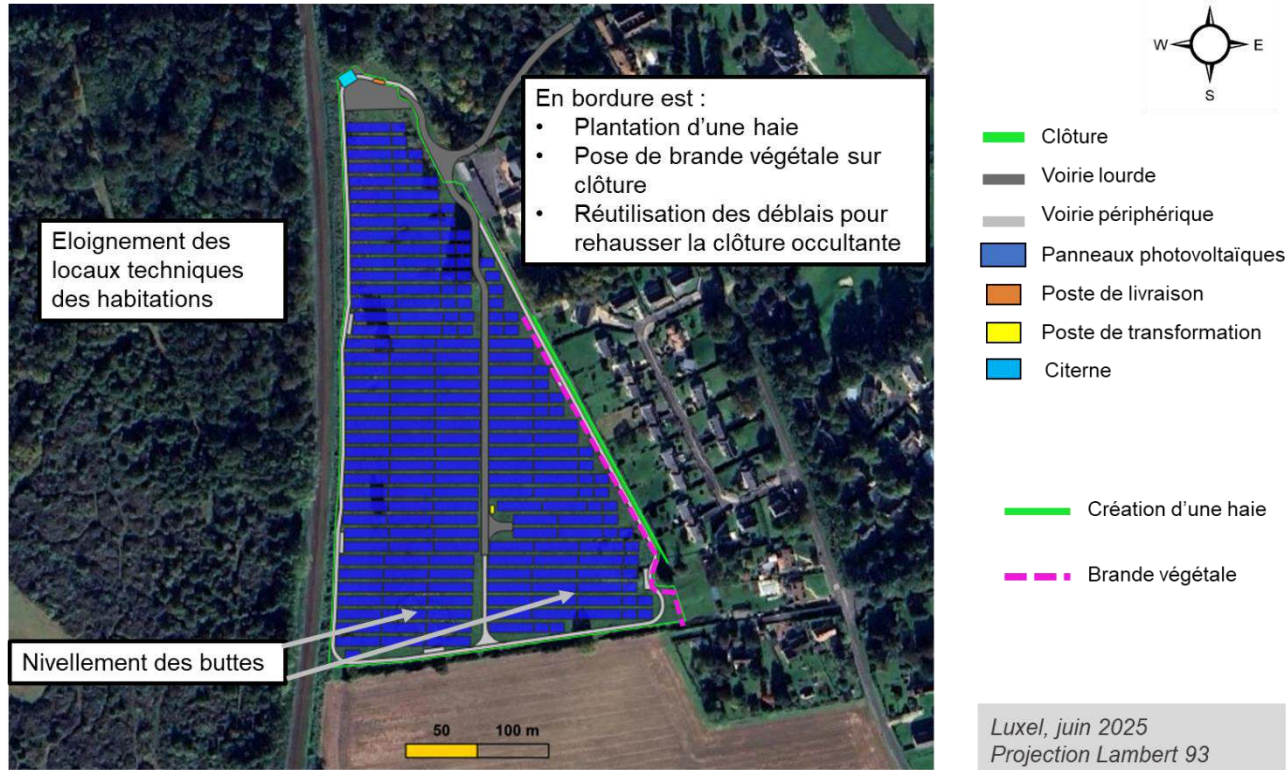
A l'issue de la finalisation de l'état initial sur l'environnement, l'aménagement a été défini de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
Topographie et géotechnique	- Topographie peu prononcée et globalement homogène - Géologie à dominante argileuse	- Technique d'ancrage par pieux (très faible emprise au sol, réversibilité).
Milieu naturel	- Les habitats et les espèces recensées sont globalement communs. - Les enjeux écologiques sont principalement liés aux massifs arbustifs et lisières de forêts. - Présence d'une zone humide sur la partie centrale du site	- Maintien des massifs arbustifs et linéaires de boisements périphériques - Imperméabilisation de la zone humide limitée aux ancrages et un segment limité de voirie
Milieu humain et contexte paysager	- Site situé à proximité immédiate d'une zone d'habitation - Visibilité importante depuis la zone résidentielle à l'est	- Accès au site hors de la zone d'habitation - Eloignement des postes techniques - En bordure est : renfort de la clôture par brande végétale et plantation de haie, rehaussement de la clôture par remblais
Accès au site	- Ancienne route d'accès au terrain existante	- Elagage des arbres et coupe ponctuelle à prévoir éventuellement pour permettre la circulation des véhicules

Schéma des options conceptuelles d'aménagement

Projet de parc photovoltaïque à Saint-Antoine-du-Rocher (37) – lieu-dit « La Chahoulerie »



Luxel, juin 2025
Projection Lambert 93

D. Les différents scénarios d'aménagement envisagés

a) Scénario 1 initial : maximisation du productible

En première approche, afin de permettre la plus grande rentabilité énergétique possible, il a été étudié la possibilité de poser des rangées de modules sur la totalité de l'emprise possible. La distance entre les rangées de panneaux a été étudiée de manière à être la plus courte possible, tout en évitant une partie des effets d'ombrages.

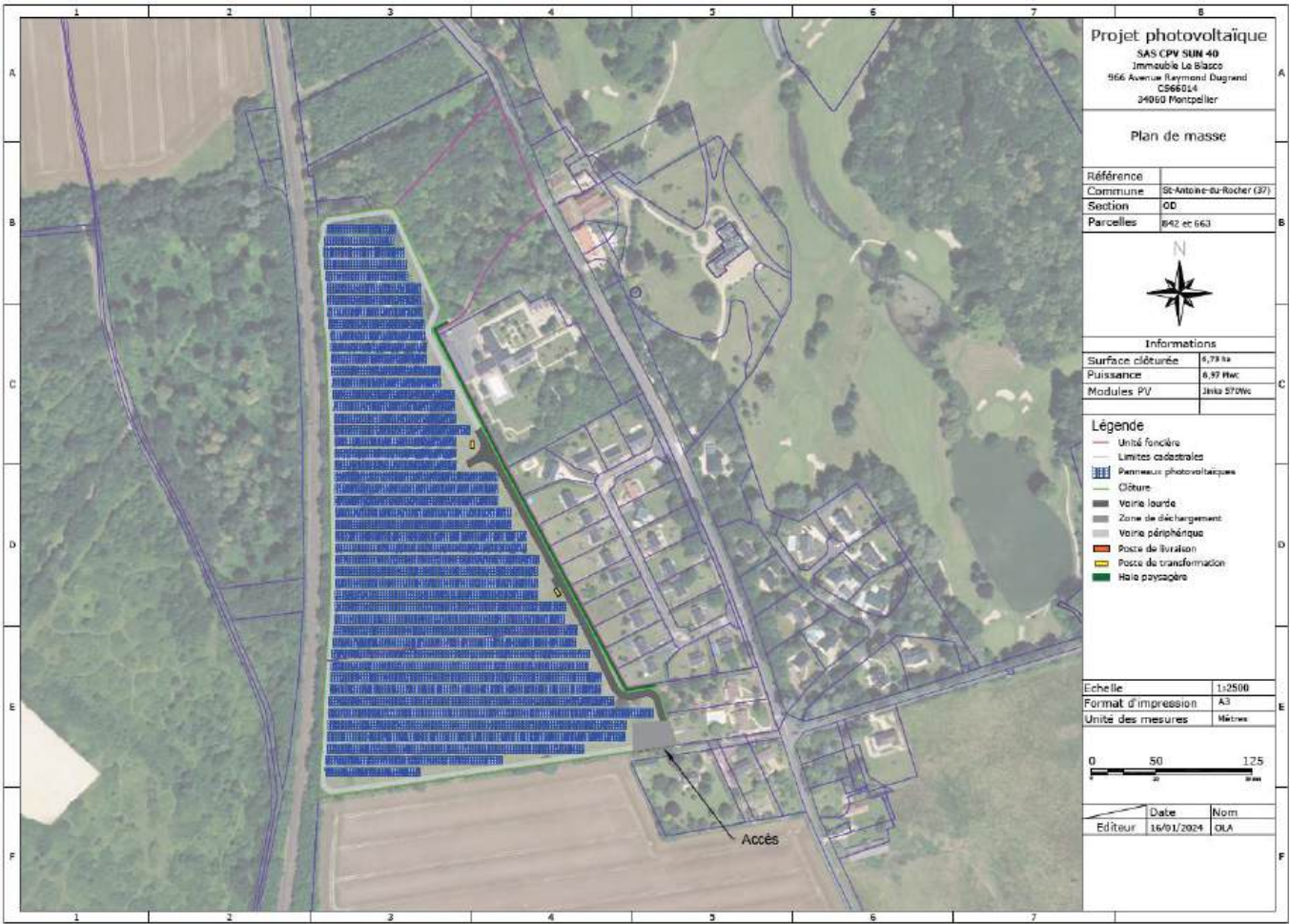
Cependant, ce scénario d'aménagement n'est pas apparu optimal d'un point de vue environnemental et paysager, car il ne prend pas en compte les sensibilités du projet.

b) Scénario 2 retenu : prise en compte des contraintes environnementales

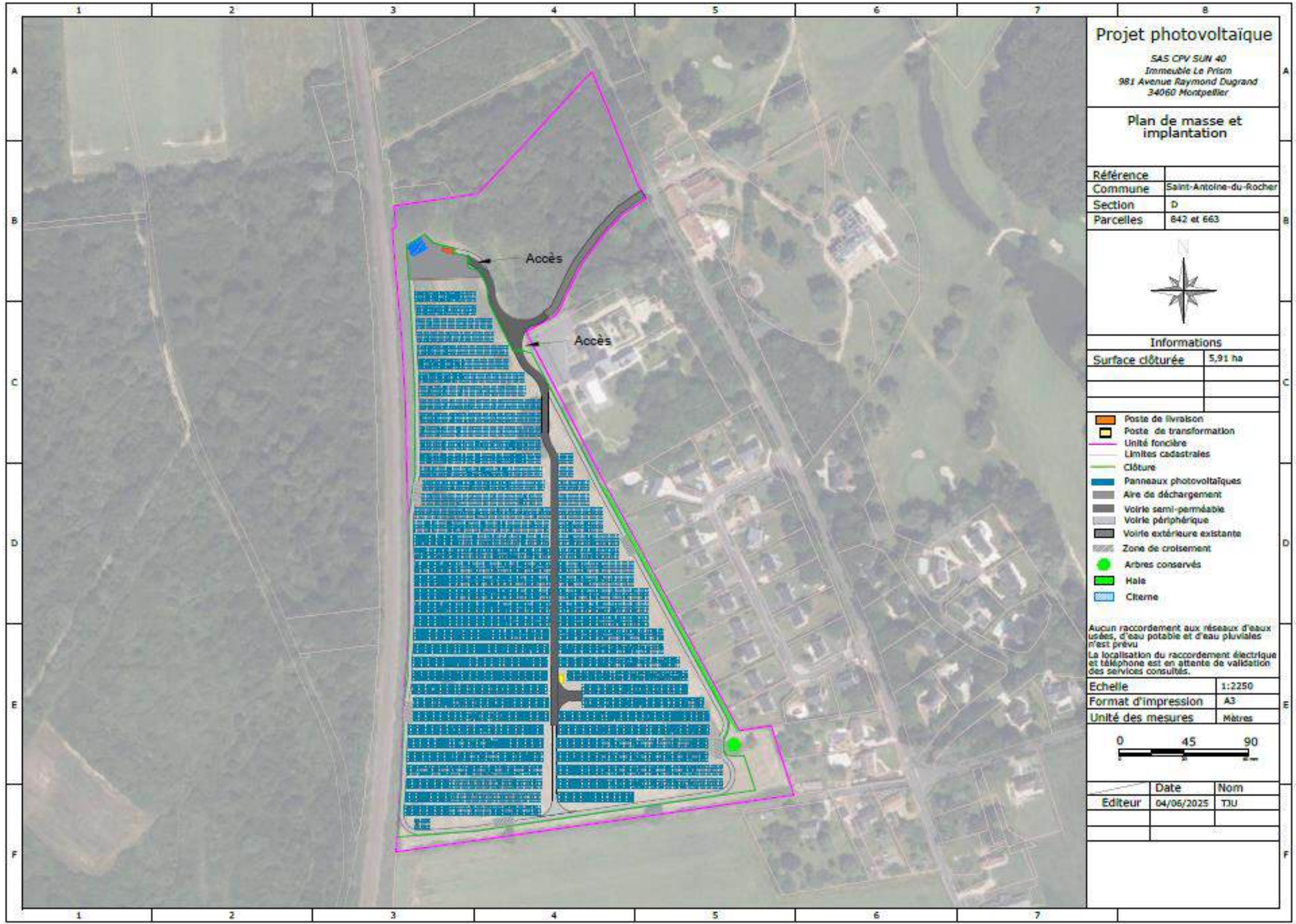
A l'issue de l'état initial de l'environnement, le projet d'implantation a été revu de manière à maintenir les habitats à enjeux, notamment les boisements et massifs arbustifs. Afin d'assurer une meilleure intégration paysagère, l'accès a été déplacé vers le nord et les locaux techniques éloignés ont été éloignés des habitations. La clôture à l'est sera renforcée d'une bande végétale et d'une haie. Le risque incendie a été pris en compte avec l'installation d'une réserve d'eau.

Tableau de synthèse des différents scénarii d'aménagement

	Scénario 1 : non retenu	Scénario 2 : retenu
Puissance crête installée	9 MWc	8,35 MWc
Production annuelle prévisionnelle	10 830 MWh/an	9 607 MWh/an
Commentaires	Version initiale d'implantation	Prise en compte des enjeux de biodiversité : évitement de massifs arbustifs, lisière de forêt et arbre isolé Prise en compte des contraintes paysagères : plantation de haie, relocalisation de la zone d'accès, recul des postes techniques



Plan de masse du scénario 1 initial (non retenu)



Plan de masse du scénario 2 (retenu)

E. Impacts du projet et mesures associées

Le tableau suivant résume les impacts du projet et les mesures associées.

Légende – lecture du tableau		Impact potentiel sur l'environnement								
		Impacts				Mesures				
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent - Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul				- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration				
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées		Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel F m f 0 f m F	
MILIEU PHYSIQUE										
Climat, air et énergie	C	Pollution par les engins de chantier	①	▲	-				▲	
	E	Changements climatiques locaux - Formation d'îlots thermiques	②	▲	-				▲	
	E	Economie de gaz à effet de serre – effet sur les ressources énergétiques	②	▲	-				▲	
Géologie et topographie	C	Nivellement - Tassement du sol lié aux engins	①	▲	✓ Voirie spécifique pour les engins lourds. ✓ Installation de la base de vie sur la plateforme de déchargement à l'entrée du site.		CC	R	▲	
	C	Déplacement de terre (chantier – VRD et terrassements de surface limités)	①	▲	✓ Structures adaptées à la topographie locale, évitant des travaux lourds de nivellement.		CC	E	▲	
					✓ Préservation et réutilisation sur site de toute la terre déplacée pour la mise en place des locaux techniques et le rehaussement de la clôture en bordure est		-	R		
	E	Plateforme de déchargement et voiries : matériaux semi-perméables	②	▲	-				▲	
Hydrologie	C	Impact quantitatif – modification des conditions de ruissellement (terrassement, modification du couvert végétal)	①	▲	✓ Conservation des zones végétalisées sur le pourtour du projet. ✓ Préservation de la topographie globale d'origine, le sens des écoulements sera maintenu.		CC	E	▲	
	E	Impact quantitatif – imperméabilisation limitée (<5% de la surface du site), écoulements non modifiés à l'échelle de la parcelle	②	▲	✓ Non jonction des modules et des structures. ✓ Préservation de la topographie d'origine.		CC	E	▲	
					✓ Choix de la technique d'ancrage sur pieux réduisant la surface imperméabilisée. ✓ Maintien et favorisation d'une végétation herbacée.		CC	R		
	C et E	Impact qualitatif – pollution accidentelle	①	▲	✓ Aucun stock ou déversement de produits polluants sur le site. ✓ Interdiction de nettoyage des engins sur site.		-	E	▲	
					✓ Inspection régulière des véhicules par leur propriétaire. ✓ Veille périodique et régulière du site.		CC	R		
					✓ Kits de dépollution sur le site. ✓ Pompage et évacuation des effluents vers un centre de traitement en cas de pollution.		300 € / kit	R		
	E	Impact qualitatif – pollution chronique ou saisonnière	①	▲	✓ Pas de produits potentiellement polluants stockés sur le site. ✓ Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.		CC	E	▲	

Impact potentiel sur l'environnement									
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures				
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent - Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration				
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées		Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel F m f 0 f m F
					✓	Locaux techniques équipés d'un bac de rétention étanche.	CC	R	
MILIEU HUMAIN									
Contexte socio-économique	C et E	Effet sur le fonctionnement économique local	①		✓	Opérations de génie civil et d'entretien des espaces verts préférentiellement sous-traitées localement.	CC	A	
	C	Effet sur les sites touristiques et de loisirs	①		-				
	E	Effet sur l'activité agricole	②		✓	Mise à disposition des surfaces pour le pâturage ovin.	-	A	
Cadre de vie	C	Bruits, vibrations, odeurs et émissions lumineuses en phase chantier	①		✓	Information des riverains : affichage et signalisation	CC	R	
	E	Champs électriques et électromagnétiques	②		-				
	E	Nuisances sonores en phase exploitation	②			Eloignement des locaux techniques depuis les habitations	CC	R	
	C	Augmentation de la circulation et état des routes	①		✓	Information : affichage en mairie et signalisation routière.	CC	R	
	E	Accès et circulation à proximité du site - Circulation engendrée par l'entretien du parc	①		-				
	E	Risque de perturbation des usagers des routes par éblouissement	①		-				
	E	Risque de perturbation depuis la voie ferrée			-				
	E	Effet sur l'aviation : aucun risque d'éblouissement des pilotes	②		-				
Patrimoine et archéologie	C	Effet sur le patrimoine et les zones archéologiques : découverte fortuite potentielle	②		✓	En cas de découverte fortuite, déclaration au service régional archéologique			
Documents de planification	E	Compatibilité avec les différents documents de planification extra-communaux : SDAGE, SCOT, SRADDET	②		-				
	E	Compatibilité avec le PLU communal : Terrain en zone Naturelle pouvant accueillir les équipements d'intérêt collectif	②		-				
Risques naturels et technologiques	E	Risques d'inondation	②		-				
	E	Risque technologique : absence d'industries ou de transport de matière dangereuse à proximité	②		-				
	E	Risque incendie subi	②		✓	Sécurité des locaux techniques. ✓ Organes de coupure. ✓ Signalisation et affichage de sécurité. ✓ Aménagement du site permettant l'accès des véhicules de secours ✓ Surlargeurs de 15m tous les 150m sur la voirie périphérique	CC	R	
					✓	Réserve d'eau incendie de 120 m³ dans le site.	12 000 €	R	

Impact potentiel sur l'environnement

Légende – lecture du tableau

Impacts

- Phase : C = Construction – E = Exploitation
- Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent
- Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul

Mesures

- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€).
- Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration

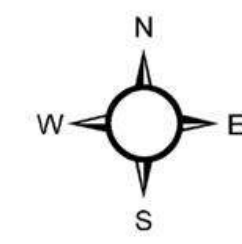
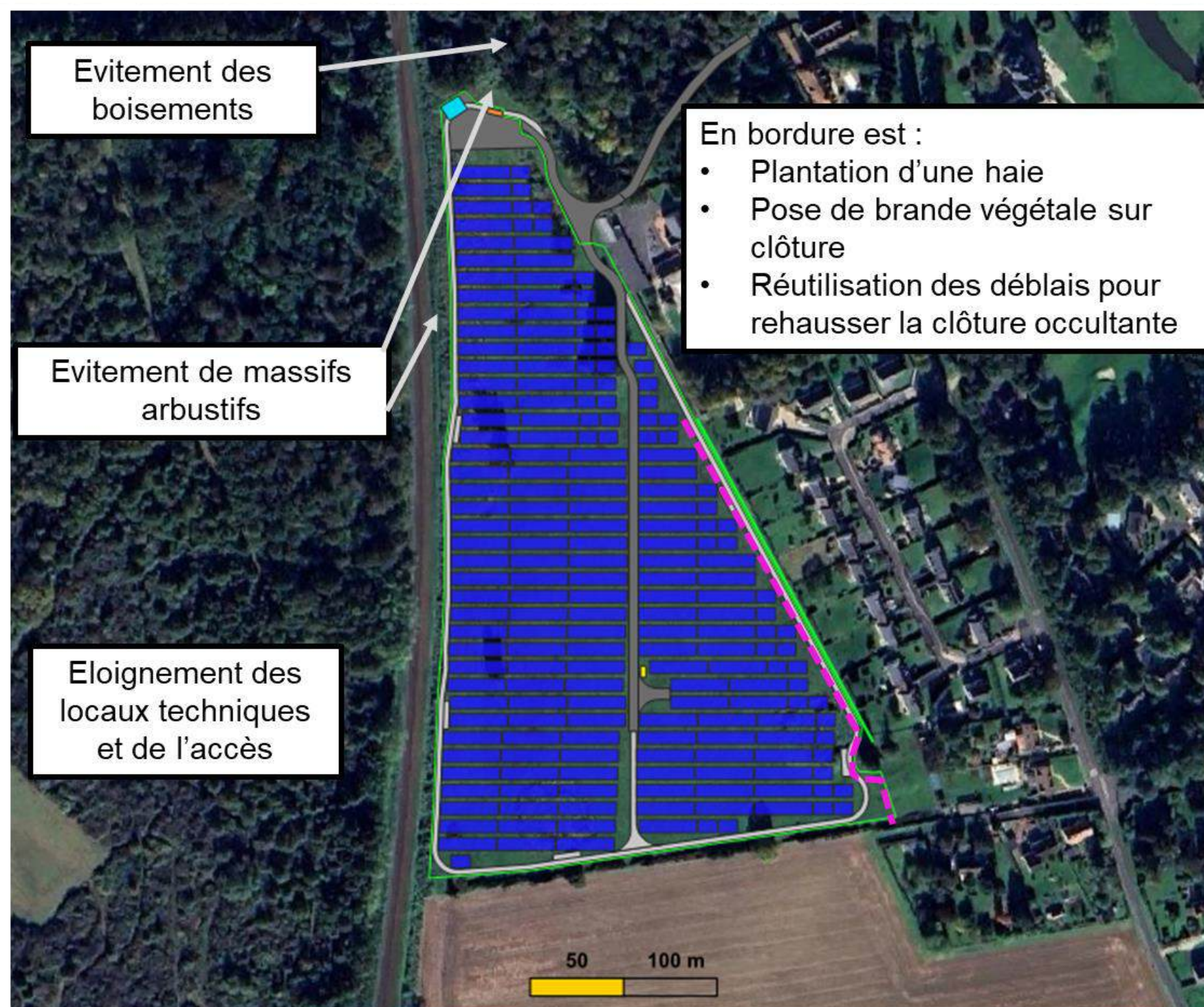
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées	Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel F m f 0 f m F
Organisation et gestion du chantier	C	Bruit vis-à-vis des travailleurs	Ⓣ	▲	✓ Port de protection auditive pour les opérateurs de chantier	CC	R	▲
	C	Occupation des sols	Ⓣ	▲	-			▲
	C	Gestion des déchets	Ⓣ	▲	✓ Mise en place du tri sélectif et évacuation vers des centres de de valorisation en filières agréées	CC	R	△
Raccordement	C	Raccordements pour les besoins du chantier	Ⓣ	△	✓ Le chantier ne générera pas de rejets d’eaux usées. ✓ Réseau électrique et de télécommunication en bordure du site.	CC	R	△
	C	Raccordement d’électricité au réseau de distribution	Ⓣ	▲	-			▲
	E		Ⓟ	△	✓ Enfouissement des lignes de raccordement électrique.	CC	E	△
PAYSAGE								
Impacts paysagers	E	Impact visuel depuis la zone d’habitation à l’est	Ⓟ	▲	✓ Evitement de l’arbre isolé au sud-est	CC	R	▲
					✓ Création d’une haie en bordure est du site (195 ml)	4 300 €	R	
					✓ Mise en place d’une brande végétale (masque visuel) sur 250ml sur la clôture, bordure est	8 300 €		
					✓ Eloignement de la zone d’accès et des locaux techniques ✓ Eloignement des panneaux depuis les habitations	CC	R	
					✓ Réutilisation des terres pour masque visuel : rehaussement de la clôture	500 €	R	
	E	Impact visuel depuis les axes routiers	Ⓟ	△	-.			△
	E	Impact visuel depuis les éléments du patrimoine	Ⓟ	△	-			△
E	Impact visuel depuis les lieux de loisir (golf)		△	-			△	
E	Impact visuel depuis les autres lieux culturels et patrimoniaux	Ⓟ	△	-			△	
MILIEUX NATURELS								
	C et E	Impact sur les sites Natura 2000 : le plus proche à environ 10 km	Ⓟ	△	-			△
	C et E	Suppression – aménagement des locaux techniques, des voiries, des structures	Ⓟ	▲	-			▲
	E	Modification des habitats – Couverture du site par les modules, végétalisation du site	Ⓟ	▲	✓ Disposition des modules permettant la végétalisation naturelle : hauteur minimale de 1,1 m sous les tables, panneaux disjoints	CC	R	▲
					✓ Recréation d’un couvert végétal herbacé	CC	R	
✓ Entretien de la végétation par pâturage ovin privilégiée (complété par broyage mécanique si besoin)					4 900 € / an	R		

Impact potentiel sur l'environnement									
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures				
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€).				
		- Durée : ① = Temporaire – ② = Permanent			- Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration				
		- Niveau : F : Fort m : moyen f : faible 0 : nul							
Thème	Phase*	Type	Durée	F m f 0 f m F	Mesures associées		Coût des mesures	Objectif	Impact résiduel F m f 0 f m F
Faune					✓ Suivi écologique durant la période d'exploitation : habitats, avifaune, chiroptères à n+1, n+2, n+5, n+10 et n+20. Deux passages dans l'année		3 600 € par année de suivi	A	
					✓ Entretien de la haie plantée : - suivi régulier sur 3 ans ; - puis entretien annuel		1 500 € / an (3 ans) 1 000 € / an	A	
	C	Impacts sur la faune et ses habitats en phase chantier	①	▲	✓ Adaptation de la période de travaux lourds		-	R	▲
					✓ Maintien des linéaires boisés au nord		-	E	
					✓ Maintien des massifs arbustifs à l'ouest et au nord		-		
					✓ Plantation d'environ 195 ml de haies au sud du site.		(4 300 €)	R	
					✓ Passage d'un écologue en phase chantier		2 000 €	R	
	E	Impact direct sur la faune en phase exploitation (effet optique, effarouchement)	②	△	-				△
	E	Impact indirect sur la faune par la modification des habitats en phase d'exploitation	②	▲	✓ Maintien des linéaires boisés existants au nord du site		-	E	▲
					✓ Maintien des massifs arbustifs au nord et à l'ouest du site		-		
					✓ Plantation d'environ 195 ml de haie en bordure est		(4 300 €)	R	
					✓ Gestion du couvert herbacé par pâturage ovin		(4 900 € / an)	R	
					✓ Suivi écologique durant la période d'exploitation : avifaune, chiroptères à n+1, n+2, n+5, n+10 et n+20. Deux passages dans l'année		(3 600 € par année de suivi)	A	
	E	Effet sur le fractionnement du milieu et la circulation de la faune	②	▲	✓ Clôture adaptée au passage de la faune		CC	R	▲

Le coût total spécifiquement dédié aux mesures environnementales est estimé à environ 25 000 euros pour la phase de construction et environ 167 000 euros sur la durée d'exploitation. Les mesures d'évitement et de réduction mises en place engendrent une perte d'environ 0,4 MWc de puissance installée par rapport au scénario 1.

Carte de synthèse des mesures

Projet de parc photovoltaïque à Saint-Antoine-du-Rocher (37) – lieu-dit « La Chahoulerie »



- Clôture
- Voirie lourde
- Voirie périphérique
- Panneaux photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne

- Création d'une haie
- - - Brande végétale

Luxel, juin 2025
Projection Lambert 93

Carte de synthèse des mesures